

Edition du "REVEIL DU NORD" 100, rue de Paris, Lille

L'Éclair

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 46, rue de la Gare, 46

LA FANTASTIQUE AVENTURE D'UN MARI TROMPÉ

Séparé depuis 29 ans de sa femme qu'il chassa après trois jours de mariage, il apprend qu'il est père de quatre enfants

Cette fantastique aventure vient d'arriver à un brave homme de journaliste, occupé dans une grande propriété agricole de FROMELLES...



La « père » Anatole Dufour, au cours de son travail.

« Mon garçon, vous êtes père de quatre enfants dont l'aîné, Marcou, né le 7 juin 1909, n'ayant pas encore répondu à l'appel de l'autorité militaire est recherché par les gendarmes pour insoumission... »

Père sans le savoir

Il y a une quinzaine de jours l'autorité militaire déléguée à FROMELLES deux de ses représentants qui avaient mission d'interroger le père d'un nommé Marcou Dufour, jeune homme de 21 ans, né le 7 juin 1909, à Fouquières-Lens...

Dans une grande propriété agricole de Fromelles, un matin donc, les deux gendarmes découvrent en effet la retraite de notre brave journaliste Anatole Dufour qui, tranquillement, en homme heureux de son sort, râlissait les allées d'un vaste verger dont il a la garde et assure l'entretien.

« Vous êtes bien Anatole Auguste Dufour, né le 4 septembre 1868 ? »

« Oui, Monsieur, répondit surpris le journaliste. — Pouvez-vous nous dire où se trouve votre fils Marcou, que l'autorité militaire recherche vainement ? »

« Non fils Marcou ? Quel fils Marcou ? questionna abasourdi Anatole Dufour. Vous vous trompez, Messieurs, je ne comprends pas ce que vous voulez me dire : je ne connais pas ce type-là et je n'ai jamais eu d'enfant. »

« Vous voulez rire, poursuivait le gendarme ; soyez sérieux, le vous en prie Anatole ; vous n'allez tout de même pas essayer de nous faire croire que vous n'êtes pas le père des quatre enfants inscrits sous votre nom à l'Etat Civil. »

Alors là ce fut pour Anatole Dufour comme un véritable coup de massue qui venait de l'assommer. Après quelques minutes, le bon vieux se ressaisit enfin et ce fut lui qui, à son tour questionna. Plus on lui répondait, moins le journaliste comprenait.

Et il dit :

L'infidèle Scholastique

« Vous me parlez de mariage entre Scholastique et moi, contracté il y a 29 ans à Fromelles. Attendez... Scholastique... Scholastique... ça me dit quelque chose ! Ah ! j'y suis maintenant. Oui, c'est exact, elle a été ma femme ; mais pas longtemps, car trois jours après le mariage une scène éclata entre nous et je la mis à la porte. Dans mon lit — l'habitant Aubry-Mines — de leur retour de mon travail, je trouvai un homme couché dans la chambre et le lendemain matin, après avoir été frappé par l'arrêt de ma femme... elle avait 17 ans, l'en avait 25 — je mis l'infidèle à la porte. Depuis, jamais plus je n'ai entendu parler d'elle ! Quant aux enfants, ils ne sont pas de moi, vous vous en rendez compte Messieurs. J'ai — et peu connu le bonheur conjugal et il y a si longtemps de cela que vous m'excuserez, j'espère, de ne pas m'en être souvenu plus tôt. »

Cette histoire invraisemblable, nous fut racontée par M. Anatole Dufour qui longuement, nous parla du « jour de ses noces » — noces en carrettes à quiens — de l'amour naïf et pur qu'il avait éprouvé pour cette petite frisée de 17 ans, jolie mince blonde et hardie qui avait voulu par le mariage, sortir de l'hospice où elle avait été placée dès son jeune âge. « J'étais heureux dans cette retraite quand, maintenant, on vient me rendre responsable de la conduite d'un déserteur, d'un fils qui n'est pas le mien et de toute une famille que je ne connais pas ! Aussi j'ai pris la décision de demander le divorce... ce que j'aurais dû faire plus tôt. C'est vrai, mais que voulez-vous, je n'y avais jamais pensé ! »

R. LUSSEZ.

Les trois ouvriers arrêtés à la frontière, ne sont pas les auteurs de l'attentat de Montreuil

On annonce que les trois ouvriers arrêtés à St-Louis, (Haut-Rhin) ne sont pas les auteurs de l'attentat de Montreuil.

L'alibi invoqué par eux a été reconnu exact, après le contrôle de l'emploi de leur temps. Ils se trouvaient à Sézanne à l'époque de l'attentat contre le rapide, aussi ont-ils été relâchés.

LE 15° CONGRÈS NATIONAL de la Mutualité Française

AU COURS DE LA JOURNÉE D'HIER, VENDREDI, ON S'OCCUPA DE L'ORGANISATION DE LA MUTALITE.



Le Bureau de l'Assemblée générale d'hier. — On voit, au centre, le président, M. Grinda, député des Alpes-Maritimes, ayant à sa droite M. André, président de la 3e commission et à sa gauche, debout, M. Laurent, rapporteur général du Congrès.

Au Congrès de la Mutualité française qui tient ses assises à Lille, la journée d'hier fut surtout consacrée à deux grandes assemblées générales au cours desquelles on adopta un certain nombre de vœux et rapports ayant trait à l'organisation nouvelle de la Mutualité, à la suite du vote de la loi des Assurances sociales. Nos lecteurs trouveront plus loin le détail des principaux vœux adoptés.

La réunion du matin

La première assemblée générale du XV° Congrès de la Mutualité française s'est tenue à la salle de l'Hippodrome killois, à 10 heures, sous la présidence de M. Grinda, député des Alpes-Maritimes, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des Députés, président de la Fédération des sociétés de secours mutuels des Alpes-Maritimes, assisté de M. André, vice-président de la Fédération nationale de la Mutualité française, président de l'Union générale de la Mutualité du Rhône, président de la 3e Commission.

On adopta un vœu tendant à la création d'une section enfantine avec prime à la natalité et constitution d'un livret de retraite payé par la société pendant les trois premières années. But : assurer le recrutement des sociétés de secours mutuels.

Un second vœu concernant les retraites mutualistes, les allocations annuelles, et leur revalorisation au cours de l'argent est adopté également après discussion. Le vœu : « Le Congrès est unanime à réclamer énergiquement l'augmentation des retraites des vieux mutualistes ayant cotisé pendant 25 ans, afin qu'ils touchent la même pension que celle fixée par l'article 15, paragraphe 3 de la loi sur les assurances sociales en faveur des salariés âgés de 60 à 65 ans. »

Il demande à cet effet au Parlement de voter les crédits nécessaires, soit dans le prochain cahier collectif, soit dans le prochain budget et en tout cas avant les futures élections.

Il laisse le soin à la Fédération nationale et à la Mutualité française de rechercher en commun accord avec les directeurs de la Mutualité, les moyens d'ordre technique pour permettre aux mutualistes de participer à cette augmentation dictée par la plus élémentaire justice.

L'Assemblée générale adopte encore un vœu de la société de secours mutuels des instituteurs publics du Tarn, demandant : « Que des sociétés de secours mutuels du Midi qui ont cru devoir distribuer des secours d'urgence à leurs membres, récupèrent sur le

fonds de solidarité national les sommes qu'elles ont cru devoir avancer. »

Le vote de deux autres vœux a lieu : 1° en faveur des A. C. avec réversibilité de la retraite ; 2° que la Mutualité puisse, malgré les assurances sociales qui vont restreindre ses efforts en qualité et quantité, continuer l'œuvre généreuse de la défense de ses membres par une meilleure adaptation des moyens aux besoins nombreux auxquels elle doit donner entière satisfaction.

M. Gaston Roussel appuie le vœu, il ne faut pas, en effet, laisser dire que la mutualité française supportera le moindre préjudice du fait de l'application de la loi sur les assurances sociales. La nouvelle loi, au contraire, apportera à la Mutualité des effectifs nouveaux pourvu qu'on ait la volonté de l'appliquer.

Une réception à la Préfecture

A 14 h. 30 avait lieu une réception à la Préfecture. M. Roger LANGERON, préfet du Nord, accueillit les congressistes dans la grande salle d'honneur. En un aimable discours, il leur souhaita la bienvenue disant le désir de son administration de collaborer avec eux pour une commune prospérité. « Nous demandons, dit-il, aux mutualistes d'avoir confiance en l'Administration. »

M. WARNERY, vice-président de la Mutualité française, remercia le préfet du Nord de son accueil si bienveillant. « Les mutualistes, dit-il, n'ont qu'un but : « Servir la Patrie ». Les vœux d'honneur furent ensuite servis.

Pour le développement de la Mutualité libre

La séance fut tenue à 15 heures, sous la présidence de M. Daniel VINCENT, sénateur du Nord, assisté de M. Girard, président de la 3e commission. La grande question traitée fut celle de la Mutualité libre, son développement en dehors des Assurances sociales.

M. Daniel-Vincent salua d'abord les parlementaires présents : M. Marchandou, député de Reims ; Grinda, député des Alpes-Maritimes ; Legay, député de la Sarthe ; Proust, député.

M. Girard, président de la 3e commission, traite de la question de la Mutualité libre pour les non assujettis à la loi sur les Assurances sociales, de celle de la Mutualité maternelle.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE)

L'ÉPILOGUE DE LA CATASTROPHE de Courcelles-lez-Lens

Le Tribunal correctionnel de Béthune a rendu responsables, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle et ses ingénieurs.

Nous avons, il y a huit jours, relaté les débats d'audience qui, devant le tribunal correctionnel de Béthune, ont mis en présence les ingénieurs de la Compagnie de l'Escarpelle, les ingénieurs de la Compagnie des Mines de Béthune, Deschodt, et les Syndicats des Mineurs représentés par M. Escoffier et Phalempin, du barreau de Douai.

Impartialement nous avons fait connaître succinctement les constatations faites par M. Gagnerre, ingénieur en chef du contrôle de l'Etat, au lendemain de la terrible catastrophe de Courcelles-lez-Lens, survenue le 31 juillet 1929.

Nous avons dit aussi qu'au cours de l'audience qui, de 14 heures, s'était poursuivie jusqu'à 2 heures 30 du matin, les avocats de la Compagnie et des ingénieurs, avaient présenté un nouveau témoin, M. Sainte-Claire-Deville, ancien ingénieur de l'Escarpelle, actuellement directeur des Mines de la Sarthe qui était venu, à Béthune, exprimer son impression personnelle sur les causes de la catastrophe, qu'il n'attribuait pas, lui, au grison.

L'affaire fut mise en délibéré et hier, le tribunal correctionnel, par l'organe de M. Hogier, président, approuvait le rapport de Gagnerre, repoussait les hypothèses de M. Sainte-Claire-Deville et condamnait M. Lecouffe, ingénieur en chef des mines de l'Escarpelle à 100 fr. d'amende.

M. Hosiatory, ingénieur, à 500 fr. d'amende. M. Guisgand, chef porion, à 100 francs d'amende. M. Savelon, porion, à 50 fr. d'amende et un mois de prison avec sursis.

La Compagnie des mines de l'Escarpelle, civilement responsable, était condamnée, sur réclamation de la partie civile, à 1 fr. de dommages et intérêts.

Dans la séance d'audience, peu de monde, en dehors de M. Escoffier et Kemp fils, avocats de MM. Joseph Wéry, délégué mineur et Guéret, pour le Syndicat du Nord.

Le congrès national que la section de l'erron-dissement a organisé hier à Saint-Omer s'est ouvert sous les meilleurs auspices. Après une courte visite de la ville, les délégués se sont mis résolument au travail.

Les tragiques événements d'Indochine évoqués hier, à la Chambre

MM. Marius Moutet, Taittinger et Outry ont successivement développé leurs interpellations.

Vendredi après-midi, l'ordre du jour de la Chambre, appelle la discussion des interpellations relatives aux événements d'Indochine.

M. Marius Moutet, auteur de la première interpellation, souligne la gravité des troubles révolutionnaires d'Indochine.

Les communications officielles, dit-il, sont tantôt optimistes, tantôt alarmistes, mais ils ont plutôt tendance à être optimistes ; pour faire croire que les meneurs sont arrêtés, mais les événements démentent cet optimisme.

L'orateur ne croit pas que des condamnations suffisent à réprimer l'agitation bolcheviste. Selon le tribunal ont prononcé en Indochine des condamnations trop hâtives et trop sommaires. A cette sorte de terrorisme répond le terrorisme d'un autre genre.

Après conclure, M. Moutet demande quelle politique le Gouvernement veut poursuivre en Indochine. La France a apporté aux Annamites de grands bienfaits, mais, dit-il, ils ne justifient pas le refus de la liberté à une race égale à la nôtre dans son pays qui est le sien.

M. Taittinger, président de la commission des Colonies, interrompt à son tour, il retrace comment officiers et soldats furent massacrés à Yen-Bay, sous les yeux de leurs femmes, et d'organiser une croisade contre les méthodes bolcheviques.

Il demande que l'autorité du gouverneur général ne soit pas diminuée et que le fait de pas, dit-il, qu'il y ait controverse entre le gouverneur et le Gouvernement de Paris au sujet des grâces ou des sursis. Il faut que la justice soit impartiale pour tous, Français et indigènes. (Applaudissements.)

M. Berthon, interrompt violemment M. Taittinger, réplique avec une violence égale. Le président intervient avec une telle énergie que son coupe-papier vole dans l'hémicycle et que le battant de sa cloche tombe sur le plancher. La Chambre rit.

M. Taittinger conclut en disant qu'il faut que la France déclare par l'organe de son gouvernement, qu'elle ne laissera toucher à aucune partie de son empire colonial.

C'est maintenant au tour de M. Outry d'intervenir. Il parle des événements nationaux d'Indochine, et demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour réprimer les menées révolutionnaires, et les dispositions grâce auxquelles il fera cesser et sanctionner « les intolérables et inconcevables manifestations de certains étudiants annamites extrémistes à Paris. »

Puis M. Outry fait un tableau des grands travaux publics exécutés par les Français en faveur des indigènes. Il déclare ensuite que la situation actuelle est le résultat de l'erreur du Gouvernement, qui a sous-estimé le danger de la propagande bolchevique. Et l'orateur se prononce et termine par la rupture des relations avec les Soviets.

La suite de la discussion est alors renvoyée à vendredi.

Un réserviste du 110° R. I. tué au Camp de Sissonne

Au cours d'un exercice de service en campagne, un réserviste du 110° R. I. a été tué au Camp de Sissonne dans des circonstances indépendantes de la volonté de quiconque.

En effet, au cours de la manœuvre, le malheureux soldat s'est levé au moment où un autre réserviste tirait une cartouche à blanc. La partie supérieure de l'enveloppe de cette dernière atteignait la victime à la base du crâne occasionnant ainsi une fracture.

Le réserviste fut immédiatement transporté à l'Hôpital où, malgré deux opérations, il décéda hier après-midi.

Une enquête est ouverte par le Colonel commandant le 110° R. I. sur les circonstances de cet accident.

LE 2° CONGRÈS NATIONAL des A. C. non pensionnés à Saint-Omer

Il s'est ouvert hier en présence de délégués venus de plusieurs régions de France et représentant plus de vingt départements.



Les congressistes à l'Hôtel de Ville de Saint-Omer. — On voit, au premier plan, au centre, M. Fedemas, président de la Fédération Nationale des A. C. N. P., ayant à sa droite, M. Rasse, président de la Fédération départementale et M. Tailion, vice-président de la Fédération Nationale ; à sa gauche, M. Wasselynek, président des sections d'arrondissement et M. Tricot, des Bonches-du-Rhône.

La jeune Fédération Nationale des Anciens Combattants non pensionnés tenait l'an dernier le 9 juin à Cahors ses assises. Elle a fait preuve depuis de beaucoup d'activité et en ce qui concerne par exemple, la région du Pas-de-Calais, elle a quintuplé le chiffre de ses adhérents.

Le congrès national que la section de l'errondissement a organisé hier à Saint-Omer s'est ouvert sous les meilleurs auspices. Après une courte visite de la ville, les délégués se sont mis résolument au travail.

A l'Hôtel de Ville

Il n'y avait pas à proprement parler de réceptions officielles prévues à ce premier jour de congrès. Par courtoisie, les membres du bureau n'en ont pas moins tenu à faire visiter aux autorités locales qui avaient bien voulu leur faciliter la tâche d'organisation en leur laissant à disposition des salles de l'Hôtel de Ville pour leurs travaux de Commission. M. Fedemas, président de la Fédération Nationale des A. C. N. P., accompagné de MM. Rasse, président de la Fédération départementale du Pas-de-Calais et Wasselynek, président des sections de l'arrondissement de Saint-Omer se sont rendus à la Sous-Préfecture où ils ont été cordialement reçus par M. Tabart Robert.

L'ouverture du Congrès

Après une visite à la célèbre église d'Arques les congressistes ont rejoint à 15 h. 30, l'Hôtel de Ville où le maire, M. Debeurny, les a fort simplement mis à l'aise en les invitant à se considérer chez eux dans la maison commune. Dans la salle d'honneur ils ont tenu leur première réunion préparatoire, très courte d'ail-

Le séjour dans notre région de M. Walter Edge ambassadeur des Etats-Unis

Il fut reçu hier, vendredi, par les Chambres de Commerce de Roubaix et Tourcoing et visita plusieurs établissements industriels.

Les relations économiques entre les divers pays qui achètent et vendent, exportent et importent, sont au premier plan des préoccupations des hommes d'Etat. Des intérêts solidaires unissent les nations et parfois les divisent. Aussi, pour maintenir les rapports dans une note d'harmonie, pour apaiser les différends qui se font jour parfois, les administrateurs avisés et sages se livrent à des études, à des enquêtes, entreprennent des voyages ayant pour objet de se renseigner, en toute objectivité, sur les diverses branches des marchés mondiaux.



La réception de l'ambassadeur américain, hier matin, à la Chambre de Commerce de Roubaix. — On voit, au premier plan, MM. Walter Edge et M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce.

C'est, très vraisemblablement, à ce souci d'études, à cette nécessité d'avoir des renseignements précis, que nous devons la venue dans notre région si ardente au travail, de M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

A ROUBAIX

M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, vint à 9 h. 30 ouvrir, si l'on peut dire, les portes de Roubaix à M. Walter Edge, qui, accompagné de MM. Harold Pleyter, consul des Etats-Unis à Lille ;

gué pas de visiter, en Crétinier, le superbe Stade Amédée Prouvost. A 11 h. 30, alla de la Chambre de Commerce, l'ambassadeur des Etats-Unis, en une réunion intime, prenait contact avec un grand nombre d'industriels et de négociants, en relations d'affaires avec les Etats-Unis. Une demi-heure plus tard, dans les Salons de l'Industrie, un déjeuner intime rassemblait les membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, recevant M. Walter Edge et sa suite. M. le Préfet du Nord était représenté par M. Bouton d'Agnières, conseiller de Préfecture.

C'EST DEMAIN QUE COMMENCERA LA PUBLICATION DE NOTRE NOUVEAU FEUILLETON: "La dot fatale" Grand roman dramatique et d'Amour de Georges Malbrague.